



Mise en repartion clio chez renault litige de prise en charge re

Par titi 56, le 14/09/2016 à 12:22

Bonsoir,

j ai depose ma clio 4 pour echange d'un haut parleur, d'un soupson de fuite ds l habitacle et un bruit (CLIQUETITS COT2S DROIT) juste avant la fin de la garantie.

Aussi la concession par telephone m a demander mon autorisation d ouvrir le carter ect pour connaitre le probleme. Je lui est repondu ds l affirmative en lui faisant remarquer que ce n etait mon metier et que pour identifier l origine il etait bien evident de faire le necessaire autant plus que le vh etait sous garantie.

Ensuite apres mon appel j apprends que le devis s eleves a 2800 environ et que je dois justifier les visites 30000 et 60000km.(vidanges)

Aujourd hui ne pouvant justifier que les vidanges aient été faites par un garagiste il ne prennent pas en charge la reparation.

Pour autant il me facture le fait d avoir ouvert le carter ect et que le vh ne peut plus rouler si je ne fait pas reparer.

pour RAPrappel il n 'y a eu que des échanges verbaux.

La concession ne m a jamais informé quant a la facturation du demontage pour trouver le dit probleme.

Pour resume mon vh avait un soucis de bruit et il me le facture pour leur action de demontage et le vh ne peux pas rouler puisqu ils ne veulent pas remonter les pieces et que la facture si repartion il y a, serait de environ 3000 euros.

Enfin je tiens à vous remercier pour votre aide sachant que j en ai besoin pour mon travail et pour aller chercher ma fille 1 we sur 2 sur clermont fd.(120 km aller